

Les coopératives d'habitation :
présence des femmes, pouvoir des femmes,
QU'EST-CE QUE C'EST ?

La FECHIMM, le Comité logement Lachine-LaSalle, le Groupe de ressources techniques Réseau 2000+ et la Table régionale des centres de femmes Montréal/Laval portent depuis février 2017 le projet.

Financé par Condition féminine Canada, ce projet vise à avoir un impact significatif sur la participation (empowerment) des femmes dans les coopératives d'habitation.

Avec ce projet, nous mobilisons les coopérants.e.s pour des milieux de vie égalitaires et inclusifs.

Le club Les voisines, un groupe de travail pour des pratiques plus égalitaires et inclusives dans les coops.

Vous vivez en coop ? Vous avez envie de travailler en collectif, dans une approche féministe et intersectionnelle pour des coops plus égalitaires et inclusives ?

Cet espace d'échanges est fait pour vous !

Accompagné par une travailleuse du projet et partant des idées de projets et outils nommés par les femmes, club est l'endroit parfait pour essayer des nouvelles pratiques féministes et créer ensemble des milieux de vie plus égalitaires !

~ Joignez Les Voisines : club femmes et coops pour travailler sur des pratiques plus inclusives

~ Envoyez-nous vos politiques, règlements, contrat de membre ou autres documents innovants au point de vue de l'égalité de votre coopérative

~ Partagez-nous vos pratiques ou vos idées pour faciliter la participation de toutes et tous et la diversité dans vos coopératives

~ Invitez-nous dans votre quartier ou dans votre coopérative pour qu'on vienne y discuter du projet

COMMENT S'IMPLIQUER ?



Pour avoir plus d'informations sur le projet ou pour faire partie du club, contactez-nous!

Par téléphone : 514-886-4862

Par courriel : femmes@fechimm.coop

Site web : fechimm.coop/fr/femmes

Facebook : @presencedesfemmes



LES COOPÉRATIVES D'HABITATION
présence des femmes
pouvoir des femmes

Lors de la récolte d'informations sur la situation de l'implication des femmes dans les coopératives d'habitation, les coopérant.e.s ont nommé des bonnes pratiques en vue d'améliorer la participation des femmes.

Ces suggestions touchent à plusieurs dimensions, comme la gouvernance, la prise de parole des femmes, la conciliation travail-famille, le réseautage des femmes, le transfert des savoirs et la formation.

Les voici réunies dans un document pour vous les faire connaître et peut-être vous inspirer.

Pour soutenir la conciliation travail-famille-implication

- ~ Instaurer un service de garde, rembourser les frais de garde ou exempter de tâches les personnes qui ont la garde des enfants, par exemple lors d'une corvée. Un budget genré prendrait en compte ce type de mesures.
- ~ Fixer les dates des assemblées et des rencontres longtemps à l'avance afin de favoriser la conciliation travail-famille et l'implication ou la participation.
- ~ Choisir des heures et des jours de rencontres qui conviennent mieux aux jeunes familles et aux femmes cheffes de famille.
- ~ Tenir les rencontres dans une salle commune de la coopérative.
- ~ Impliquer les enfants dans la vie coopérative. Par exemple, créer un comité jeunesse, tenir une assemblée générale des jeunes.

Pour soutenir la vie démocratique

- ~ Respecter la Loi sur les coopératives ainsi que les valeurs inhérentes aux coopératives.
- ~ Respecter les mécanismes de prise de décision.
- ~ Rembourser le dîner lors des corvées.
- ~ Se doter d'un code d'éthique.
- ~ Démystifier les responsabilités et les tâches du conseil d'administration en invitant les membres à observer les réunions.

Pour contrer les stéréotypes sexistes et leurs conséquences

- ~ Adopter une animation qui permettra à chacune et à chacun de prendre la parole, par exemple, alterner les tours de parole entre les femmes et les hommes lors des assemblées.
- ~ Instaurer autant que possible la parité dans les comités et au sein du conseil d'administration.
- ~ Favoriser des modes de décision par consensus plutôt qu'à la majorité.
- ~ Favoriser un mode de gestion le plus horizontal possible, ainsi qu'un partage des responsabilités et du pouvoir. L'assemblée générale doit détenir plus de pouvoir que le conseil d'administration.
- ~ S'assurer que l'ensemble des membres du conseil d'administration signe les documents sujets à controverse, comme un avis d'éviction, ou encore qu'ils soient signés par une personne extérieure.

Pour favoriser l'implication de toutes et tous indépendamment de leurs réalités sociales

- ~ Mettre sur pied un comité de la diversité qui permettra de contrer les préjugés et de travailler sur des sujets comme la communication non violente.
- ~ Aménager une boîte postale au sein de la coopérative pour les personnes âgées.
- ~ Utiliser Skype lors des assemblées générales pour faciliter la participation des personnes à mobilité réduite.
- ~ Appliquer des mesures de discrimination positive lors de la sélection de membres. À titre d'exemple, prioriser les personnes discriminées sur le marché locatif privé, comme les mères monoparentales, les femmes racisées, les personnes à statut précaire, les personnes âgées et celles ayant des limitations fonctionnelles.

Pour soutenir le transfert des savoirs

- ~ Assurer une rotation au sein des comités et du conseil d'administration afin que toutes et tous puissent bénéficier d'un maximum d'apprentissages
- ~ Adopter des mesures de discrimination positive, comme des quotas, pour déterminer le nombre de femmes et d'hommes sur les conseils d'administration. Mettre de l'avant l'importance de rechercher un équilibre femmes-hommes et une représentativité proportionnelle parce qu'ils sont bénéfiques à la bonne gestion de la coopérative.
- ~ Miser sur le travail collectif plutôt qu'individuel, tant au chapitre des responsabilités que des tâches.